

COMMUNE DE LAURIS

Rapport d'orientation budgétaire 2022

Conseil Municipal

Séance du Mardi 22 mars 2022

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Un débat obligatoire

- ▶ Le rapport d'orientation budgétaire donne désormais lieu à un débat, acté par une délibération spécifique et un vote de l'assemblée. En effet, la loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 107, a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat en modifiant les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ▶ Le Maire doit présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- ▶ Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses.



Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Contexte économique et financier

Situation globale

la situation des finances publiques devrait sensiblement s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. Selon la note de conjoncture de la Banque de France, l'activité économique a globalement bien résisté, avec, cependant, des disparités sectorielles. La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue.

La remontée des prix du pétrole et du gaz depuis l'été 2021 et les difficultés d'approvisionnement en matières premières ont fortement impacté les prix à la consommation de ces derniers mois traduisant une forte hausse de l'inflation. Ce contexte national aura un impact majeur sur le budget 2022 et plus spécifiquement sur les dépenses de fonctionnement.

Loi de finances 2022

Le cru 2022 de la loi de finances pour les collectivités locales peut sembler léger, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité de plan de relance lié à la crise sanitaire.

Ce plan de relance de l'Etat associe les collectivités et se décline localement via les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). A ce titre, la commune est signataire, via la Communauté d'Agglomération LMV, est signataire d'un CRTE.

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Données générales

2021	Lauris	Moyenne des communes de la même strate (3 500 à 4 999 habitants)	Communes de la CALMV
Population Insee	3 936		55 844
Population DGF (y compris résidences secondaires)	4 243		59 382
Potentiel financier par habitant	900 €	896 €	1 111 €
Effort fiscal	1,03	1,12	0,88
Revenu par habitant	16 157 €	15 474 €	16 198 €

- Une analyse des indicateurs de richesse de Lauris indique une situation
 - Légèrement plus favorable que la moyenne nationale des communes comparables
 - Mais moins favorable que les autres communes membre de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
 - Le potentiel financier par habitant (produits fiscaux que percevraient les communes si elles appliquaient les taux moyens nationaux + DGF) est le moins élevé des 16 communes
 - L'effort fiscal est parmi les plus élevés de la CALMV (seuls Cavaillon et Robion ont un effort fiscal supérieur)

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021
Atténuation de charges	51 k€	51 k€	59 k€	68 k€
Produits des services	203 k€	205 k€	145 k€	228 k€
Impôts et taxes	2 569 k€	2 620 k€	2 668 k€	2 689 k€
Dotations et participations	808 k€	838 k€	764 k€	882 k€
Autres produits de gestion courante	87 k€	85 k€	79 k€	86 k€
Total recettes hors exceptionnel et financier	3 718 k€	3 799 k€	3 715 k€	3 953 k€

- ▶ Augmentation limitée des recettes fiscales en 2021
 - ▶ Hausse des taxes ménages liée à une hausse du taux de TFB en 2021 atténuée par les réformes fiscales
 - ▶ Suppression de la TH sur les résidences principales compensée en appliquant le taux 2017 (12,05%, contre 15,05% en 2018) soit **un manque à gagner de 173 k€ couvert en partie par la hausse du taux de TFB (99 k€)**
 - ▶ Exonération de 50% de TFB pour les locaux industriels (compensée au taux 2020 → pas de perte)
 - ▶ Hausse régulière des Taxes Additionnelles aux droits de mutations
 - ▶ Baisse des Attributions de Compensation : compétences Eaux Pluviales Urbaines et facturation du service Autorisation du Droit des Sols
- ▶ Hausse des dotations et participations en 2021 après une baisse en 2020
 - ▶ Fluctuation des recettes CAF liée à la fermeture d'équipements en 2020
 - ▶ 62 k€ de recettes ponctuelles (fonds de concours CALMV et aide du Département)
 - ▶ Baisse des compensations d'exonérations liée aux réformes fiscales
- ▶ Baisse des produits des services en 2020 puis augmentation en 2021 (fermeture d'équipements en 2020)
- ▶ **En intégrant les compensations d'exonérations les taxes ménages sont quasi-stables en 2021 (-0,9%)**

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Evolution des dotations et participations

La structure et l'équilibre du budget principal ont été fortement impactés par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2014

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
441 209,00 €	389 147,00 €	330 791,00 €	264 314,00 €	264 677,00 €	259 550,00 €	263 080,00 €	250 307,00 €	243 810,00 €

Zoom sur les dotations et participations	2018	2019	2020	2021
DGF (forfaitaire, DSR, DNP)	506 k€	533 k€	517 k€	522 k€
Compensations d'exonérations	96 k€	99 k€	106 k€	54 k€
Autres recettes (CAF, Emplois Aidés...)	205 k€	207 k€	141 k€	305 k€
Total	808 k€	838 k€	764 k€	882 k€

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Evolution de la fiscalité locale

Zoom sur les impôts et taxes	2018	2019	2020	2021
Taxes ménages	1 765 k€	1 813 k€	1 846 k€	1 880 k€
Attribution de compensation	606 k€	601 k€	601 k€	552 k€
Taxe droits mutations	175 k€	186 k€	206 k€	237 k€
Autres (droits de place...)	7 k€	19 k€	15 k€	20 k€
Total produits fiscaux	2 553 k€	2 620 k€	2 668 k€	2 689 k€

Taux d'imposition	Lauris 2021 (hors ex part départementale)	Taux moyen de la strate (Communes de 3 500 à 5000 hab. membres d'un EPCI à FPU) 2020	Taux CALMV 2020	Taux global (commune 2021 + EPCI)	Taux moyen national (Communes + EPCI) 2020
Taxe d'habitation (TH)	15,05%	14,27%	8,40%	23,45%	24,56%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	15,80%	18,97%	0,80%	16,60%	21,20%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	34,29%	48,55%	2,13%	36,42%	49,75%

Les taux d'imposition de Lauris sont globalement inférieurs ou proches des moyennes nationales

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	933 k€	861 k€	734 k€	760 k€
Charges de personnel	1 796 k€	1 999 k€	1 997 k€	2 053 k€
Autres charges de gestion courante	244 k€	222 k€	210 k€	150 k€
Atténuation de produits	478 k€	486 k€	495 k€	577 k€
Frais financiers	28 k€	45 k€	68 k€	64 k€
Total dépenses hors exceptionnel	3 479 k€	3 613 k€	3 504 k€	3 604 k€

En 2021 les dépenses reviennent à leur niveau de 2019:

- Hausse de 3% à 4% des charges à caractère général et des charges de personnel
- **Le ratio Dépenses de Personnel/ Dépenses Réelles de fonctionnement s'élève pour l'exercice 2021 à 56,96%, la moyenne de notre strate de population étant de 57,10%**
- Augmentation des atténuations de produits : prélèvement de 78 k€ au titre de la loi SRU alors que la Commune était précédemment exemptée; FPIC et FNGIR sont stables.
- Diminution des autres charges de gestion courante : subventions aux associations (-27 k€), absence de subvention au CCAS (-10 k€), baisse des indemnités des élus

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Dépenses de fonctionnement - Analyse du prélèvement SRU

- ▶ L'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) a fixé un nombre minimum de logements sociaux (25% des résidences principales)
 - ▶ Lauris est concernée depuis l'adhésion à la CALMV en 2017 : plus de 3 500 habitants et membre d'un EPCI de plus de 50 000 habitants
 - ▶ Taux de logement sociaux en 2021 = 2,71% (48 logements sur 1 771)
 - ▶ Les communes entrant dans le dispositif sont exemptées de prélèvement uniquement pendant la première période triennale (2017-2019) → un prélèvement « loi SRU » s'applique pour Lauris depuis 2021 (période triennale 2020-2022)
 - ▶ Nombre de logements sociaux manquants x 25% du potentiel fiscal/habitant n-1

	2021	2022
Logements sociaux manquants	376	395
Potentiel fiscal par habitant n-1	825 €	840 €
Prélèvement par logement	206,25 €	210,00 €
Prélèvement SRU	77 550 €	82 950 €
<i>Montant maximum en cas de majoration (5% des DRF n-2)</i>	<i>178 331 €</i>	<i>173 536 €</i>

- ▶ Des objectifs triennaux sont fixés pour atteindre le taux minimum de logements sociaux
 - ▶ Au terme de chaque période, si l'objectif n'est pas respecté un arrêté préfectoral de carence peut fixer un taux de majoration du prélèvement jusqu'à 400% (x 5)
 - ▶ Prélèvement total plafonné à 5% des DRF n-2 → **le prélèvement de Lauris pourrait être porté à 174 k€ sur les prochaines périodes triennales (montant maximum 2022, soit +91 k€)**
 - ▶ Plafond porté à 7,5% pour les communes les plus aisées (en fonction du potentiel fiscal médian des communes prélevées, Lauris n'est pas concernée actuellement)

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Investissements et résultats

Section d'investissement	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2018-2021
Dépenses d'investissements (hors annuités)	2 015 k€	2 982 k€	1 631 k€	814 k€	1 860 k€
Subventions	215 k€	493 k€	586 k€	226 k€	380 k€
FCTVA	1 k€	353 k€	117 k€	472 k€	236 k€
Taxe d'aménagement	71 k€	77 k€	83 k€	99 k€	83 k€
Emprunt nouveau	1 800 k€	2 205 k€	12 k€	2 k€	1 005 k€
Recettes financières	2 k€	0 k€	16 k€	4 k€	5 k€
Total recettes réelles (hors résultats reportés)	2 089 k€	3 128 k€	814 k€	803 k€	1 709 k€
Solde à financer	74 k€	146 k€	-816 k€	-10 k€	-152 k€
Épargne nette	163 k€	55 k€	7 k€	160 k€	96 k€
Résultat exceptionnel (fonctionnement)	40 k€	45 k€	-10 k€	34 k€	27 k€
Résultat de l'exercice (solde + épargne nette + résultat exceptionnel)	277 k€	246 k€	-819 k€	183 k€	-28 k€
Solde global de clôture	319 k€	570 k€	-249 k€	-65 k€	
Solde des restes à réaliser	-529 k€	-1 319 k€	31 k€	83 k€	
Solde global disponible	-210 k€	-748 k€	-217 k€	18 k€	

- La Commune a réalisé 1 860 k€ d'investissements par an sur la période 2018-2021, couverts en partie seulement par des subventions (380 k€/an soit 20% en moyenne), l'épargne nette, le FCTVA et la taxe d'aménagement
 - La Commune a dû réaliser 4 000 k€ d'emprunts et consommer la totalité de ses résultats reportés

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Résultats de clôture de l'exercice 2021

Compte administratif 2021

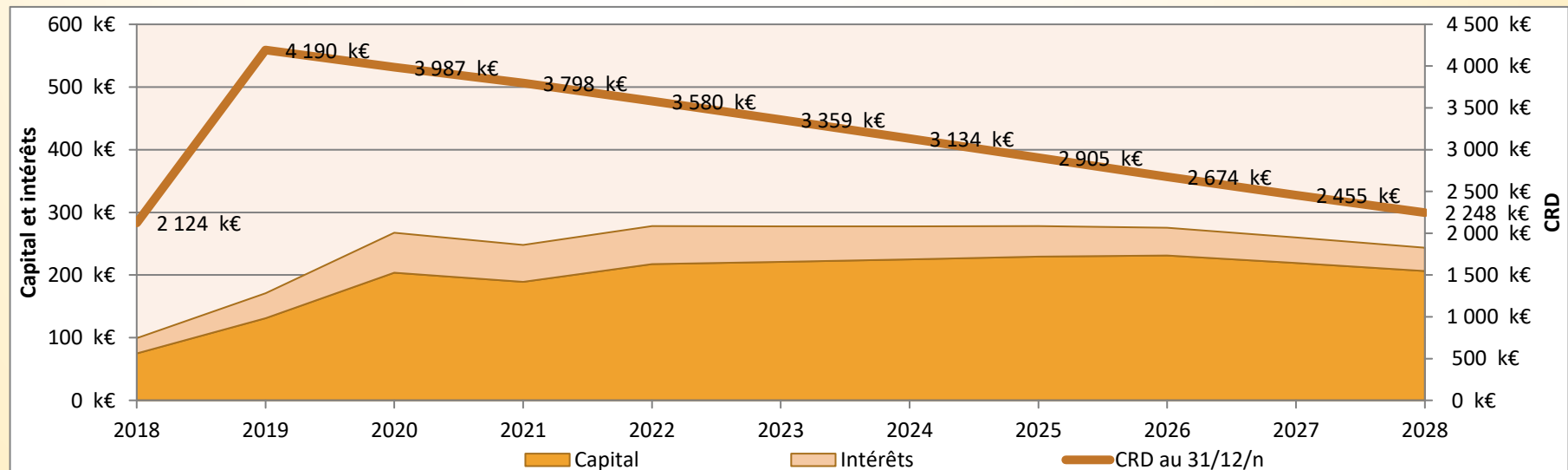
BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		54 409,55 €	302 919,80 €			
<i>Part affecté à l'investissement en 2021</i>	54 409,55 €					
Opérations de l'exercice	3 872 738,76 €	4 055 493,14 €	1 143 917,19 €	1 192 494,01 €		
Résultats de l'exercice		182 754,38 €		48 576,82 €		231 331,20 €
RESULTATS DE L'EXERCICE AVEC REPRISE DES RESULTATS		182 754,38 €	254 342,98 €		71 588,60 €	
Restes à réaliser 2021			240 000,00 €	322 559,08 €		82 559,08 €
RESULTATS DEFINITIFS AVEC RAR						10 970,48 €

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Endettement

Endettement	2018	2019	2020	2021
Encours de dette au 31/12/n	2 124 k€	4 190 k€	3 987 k€	3 798 k€
Population Insee	3 856	3 886	3 923	3 936
Dette/habitant	551 €	1 078 €	1 016 €	965 €

- Moyenne des communes de même strate démographique (3 500 à 5 000 habitants membres d'un EPCI à FPU) en 2020 : 728 € par habitant
- Les annuités de la dette bancaire s'élèvent à 275 k€ à partir de 2022 et ne diminueront qu'à l'horizon 2027-2028 (-30 k€, fin de l'emprunt pour le Jardin Conservatoire-Espace Musée)
- Par ailleurs des prêts à taux 0 auprès de la CAF ont été réalisés (2,6 k€ remboursés/an jusqu'en 2025)



Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Evolution des principaux ratios

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement (hors exceptionnel)	3 479 k€	3 613 k€	3 504 k€	3 604 k€
Recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnel)	3 718 k€	3 799 k€	3 715 k€	3 953 k€
Epargne brute	238 k€	186 k€	211 k€	349 k€
Remboursement en capital des emprunts	75 k€	131 k€	204 k€	189 k€
Epargne nette	163 k€	55 k€	7 k€	160 k€
Encours de dette au 31/12	2 124 k€	4 190 k€	3 987 k€	3 798 k€
Capacité de désendettement (années)	8,9	22,5	18,9	10,9
Taux d'épargne brute (épargne brute/RRF)	7%	5%	6%	10%

- ▶ L'année 2021 est marquée par une amélioration relative grâce à une hausse des recettes, mais il convient de maintenir l'effort de réductions des dépenses de fonctionnement
 - ▶ Recettes d'activités en hausse par rapport à 2020
 - ▶ Perception de recettes ponctuelles (aide du Département pour l'ouverture d'un centre de vaccination, fonds de concours de la CALMV en fonctionnement) → +62 k€
 - ▶ L'augmentation de 2 points du taux de TFB votée en 2021 est venue compenser en partie la perte liée à la réforme de la TH

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Prospective financière 2022 - Fonctionnement

- ▶ Pour les dépenses de fonctionnement, **augmentation limitée à 1% par an**
 - ▶ Cela implique un maintien des subventions aux associations à leur niveau 2021 et l'absence de contribution versée au CCAS
 - ▶ +1,5% pour les atténuations de charges sur lesquelles la Commune ne peut pas agir directement (prélèvement SRU et FPIC, FNGIR figé)
 - ▶ Le prélèvement SRU notifié (83 k€) entraîne une hausse de +0,9% de ce chapitre en 2022
 - ▶ Prise en compte des annuités prévisionnelles de la dette
 - ▶ Le contexte géopolitique international (hausse du prix des carburants, des matières premières) va conduire à une charge supplémentaire conséquente sur nos dépenses de fonctionnement.
- ▶ Pour les recettes de fonctionnement, **augmentation limitée à +1% par an**
 - ▶ Baisse de la DGF de -2 k€ à -5 k€ par an à population constante (écrêtement)
 - ▶ En 2022, déduction des 62 k€ de dotations ponctuelles 2021
 - ▶ Pour les bases de fiscalité : +4% en 2022 (dont 3,4% résultant de la variation de l'indice des prix à la consommation), puis +1,5% par an ensuite
 - ▶ Maintien des attributions de compensation au niveau 2021

Commune de Lauris – Rapport d'orientation budgétaire 2022

Prospective financière 2022- Investissement

- ▶ **La Commune doit limiter le volume d'investissements de manière à**
 - ▶ Eviter au maximum le recours à de nouveaux emprunts
 - ▶ Maintenir un solde global positif
- ▶ La stricte limitation de l'augmentation des dépenses permettrait de maintenir une **épargne nette de l'ordre de 100 k€ sur la période 2022-2026**
 - ▶ A titre d'illustration, ce niveau d'épargne permettrait de réaliser environ **300 k€ TTC d'investissements** annuels sans emprunt nouveau (soit 5 fois moins que sur la période 2018-2021)
 - ▶ 100 k€ d'épargne nette
 - ▶ 80 k€ par an de taxe d'aménagement
 - ▶ 100 k€ de fonds de concours annuels versés par la CALMV
 - ▶ 57 k€ de FCTVA en n+2
 - ▶ La perception de subventions et/ou des cessions d'immobilisations permettent d'augmenter cette capacité d'investissement